

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

MBATI Gilbert, B.P : 98 Ministère de l'Economie Forestière,
Fax : +242 81 41 36, Tél : +242 531 90 53,
E-mail : gilmbatti@yahoo.fr

MADOUKA Gilbert, Point focal national
de la Convention Ramsar ; Direction Générale
de l'Environnement
BP 958 Brazzaville
Tel : +242 536 09 82
E-mail : gmadouka2005@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

6 novembre 2006

3. Pays :

République du Congo

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Conkouati-Douli

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
 - b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit
-

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le type de délimitation appliqué est celui d'une aire protégée existante qui est un parc national. Il est limité :

- **Au Nord-Est et Nord-Ouest :** Du village Cotovindou, suivant la frontière entre le Congo et le Gabon jusqu'au point d'intersection avec la route nationale n°5 Ndindi-Gabon-Nzambi
- **A l'Ouest :** Du point d'intersection avec la route nationale n°5 Ndindi-Gabon-Nzambi par la route puis la frontière entre le Congo et le Gabon jusqu'à la côte, embouchure de la lagune de Mikoundji : 3°56'S 11°9'4''E ; puis la côte atlantique de l'embouchure de cette lagune suivant la ligne de frontière marine entre le Congo et le Gabon jusqu'à douze mille marins de coordonnées géographiques 4°16'54''S 10°54'E

- **Au Sud** : De la limite de douze mille marins suivant une ligne droite orientée vers l'Est traversant les permis pétroliers marine IV, marine XII et marine III A jusqu'à son point d'intersection : 4°30'S 11°27'56''E avec une droite parallèle à la frontière marine entre le Congo et le Gabon et aboutissant à un point situé à Victoria plage : 4°20'S 11°32'02''E. De ce point suivant la plage jusqu'à la rive gauche du fleuve Noubi. De cette rive suivant le cours de la Noubi en amont jusqu'au confluent avec la rivière Mbao ; puis par la rivière Mbao en amont jusqu'à l'affluent dont la source est la plus à l'Ouest du carrefour des routes Loukema-Kondo Soungou et Louléma Tchikoundou ; puis de ce lieu-dit par une ligne allant de cette source jusqu'à son intersection, village Louléma, avec la route Youngou-Tchizalamou et/ou Kondo Soungou ; puis de ce point par la route jusqu'à Tchizalamou
- **A l'Est** : Du carrefour de Tchizalamou par la route Tchizalamou-Youbi la plus à l'Ouest entre les deux villages ; puis de la route Youbi-Poumbou par Nkola jusqu'au pont de la Noubi, en aval du confluent Noubi-Loubanguila ; puis de la Noubi en amont jusqu'au pont de la route Bioko-Cotovindou ; puis de ce point par la route jusqu'à Cotovindou.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

3°55'S 11°27'E

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site de Conkouati-Douli se situe au sud-ouest du pays dans le département du Kouilou avec une population de 3.000 habitants et frontalière à la République Gabonaise par la côte atlantique. La localité urbaine la plus proche est Nzambi ; chef lieu du district de Nzambi, situé à 560 km de Brazzaville.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

100 m (en moyenne)

11. Superficie : (en hectares)

504.950 hectares

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site de Conkouati-Douli abrite des zones humides de types marin et continental. Il est constitué de la côte littorale avec plages, de la mangrove, des lagunes, des lacs, des rivières permanentes ainsi que d'autres petits ruisseaux, des marais à papyrus, des forêts marécageuses, inondables et de terre ferme.

La mosaïque d'habitats que regorge Conkouati-Douli fait de lui un site de grande importance hydrologique, biologique et économique. En effet, il assure la régulation hydrologique entre

les systèmes continental et marin, le maintien de la diversité biologique, en abritant des communautés de flore et de faune de grande utilité telles que : les palétuviers dont *Rhizophora racemosa* et *Avicennia nitida* ; les raphiales (*Raphia hookeri* et *R. vinifera*), les papyrus (*Cyperus papyrus*) ; le lamentein d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) ; l'hippopotame (*Hyppopotamus amphibius*) ; l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le gorille (*Gorilla gorilla*) ; le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ; les tortues marines à l'exemple de Tortue luth (*Dermochelys coriacea coriacea*), T. olive de Riddley (*Lepidochelys Olivacea*) et T. verte (*Chelonia mydas*), le grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et la Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) etc.

Il est de ce fait une zone d'exercice des activités de pêche, de chasse, d'agriculture et de foresterie, considérées comme sources de revenus pour les populations riveraines.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 :

La mosaïque d'habitats dont regorge Conkouati-Douli fait de lui un site de grande importance hydrologique, biologique et économique. Il est constitué de la côte littorale avec plages, de la mangrove, des lagunes, des lacs, des rivières permanentes ainsi que d'autres petits ruisseaux, des marais à papyrus, des forêts marécageuses, inondables et de terre ferme. En effet, il assure la régulation hydrologique entre les systèmes continental et marin, le maintien de la diversité biologique, en abritant des communautés de flore et de faune de grande utilité.

Critère 2 :

De par ses habitats diversifiés, le site de Conkouati-Douli abrite des espèces fauniques menacées d'extinction telles que : l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) VU, le gorille (*Gorilla gorilla*) EN, le chimpanzé (*Pan troglodytes*) EN, le Léopard (*Panthera pardus*) qui sont intégralement protégés par la législation congolaise et classés en Annexe I de la CITES. Il constitue aussi l'un des refuges pour les populations d'hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) VU et de Lamantin (*Trichechus senegalensis*) VU espèces intégralement protégées par la législation congolaise et sont en Annexe II de la CITES.

Il abrite également des cétacés tels que le grand Dauphin (*Tursiops truncatus*), la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*); et les Tortues marines tel que la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*), T. olive de Riddley (*Lepidochelys Olivacea*) et T. verte (*Chelonia mydas*) classés en Annexe I de la CITES et VU.

Critère 3 :

Par l'abondance de sa flore (1207 espèces réparties dans 129 familles) et de sa faune (48 espèces de mammifères), ce site présente une valeur particulière pour le maintien de la diversité biologique de la zone. En effet, la mangrove, les marais à papyrus, les palmiers raphiales et bien d'autres habitats dont il dispose, constituent des lieux de refuge et de

reproduction qui assurent ainsi le maintien de plusieurs communautés animales dont les poissons (*Liza falcipinis*, *Ethmalosa fimbriata*, *Lutjanus goreensis*, *Caranx hippos*), les crevettes (*Macrobranchium rosenbergii*, *Callinectes sp.*, *Penaeus notialis*), les crabes (*Goniopsis cruentata*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*) et surtout devenu comme un site de « sédentarisation » d'éléphants.

A travers 2 études brèves sur ce site, quelques 288 sont connues, particulièrement le Guêpier gris-rose (*Merops malimbicus*) et le Pseudolangrayen d'Afrique (*Pseudochelidon eurystomina*), notées pour la reproduction en Octobre 1996. 117 parmi les 200 espèces d'oiseaux d'eau du biome de forêt Guinée Congo se trouvant au Congo ont été enregistrées sur ce site. Il s'agit par exemple de l'Onoré à huppe blanche (*Tigriornis leucolophus*), la ptéronette de Hartlaub (*Pteronetta hartlaubii*), Serpentaire du Congo (*Dryotriorchis spectabilis*), Épervier de Hartlaub (*Accipiter erythropus*), etc. Le Barbican de MacClouie (*Lybius minor*) une espèce restreinte au biome Zambézien a été enregistrée sur ce site. Ce site contribue donc au maintien de la biodiversité de la région (Fishpool et Evans, 2001).

Critère 4:

La diversité d'habitats de Conkouati-Douli fait de lui, un lieu de migration et de reproduction idéale pour les tortues marines telles que la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*), T. olive de Riddley (*Lepidochelys Olivacea*) et T. verte (*Chelonia mydas*) sur les plages, des dauphins (*Tursiops truncatus*) et de certaines espèces de poissons (*Lutjanus goreensis*) dans les eaux saumâtres et les mangroves. Il sert de refuge pour quelques espèces migratrices d'oiseaux d'eau : c'est le cas des cigognes (*Ciconia ciconia*), des pélicans (*Pelecanus rufescens*) et des marabouts (*Leptoptilos crumeniferus*). Il est aussi un lieu de migration et de sédentarisation des éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*).

Les oiseaux d'eau Guêpier gris-rose (*Merops malimbicus*) et Pseudolangrayen d'Afrique (*Pseudochelidon eurystomina*), étaient notées pour la reproduction en Octobre 1996 (Fishpool et Evans, 2001)

Critère 7 :

C'est un site qui abrite une population importante de poissons de différents habitats (eaux douces, saumâtres et marines). L'inventaire réalisé dans l'écosystème laguno-lacustre, a permis d'identifier 69 espèces appartenant à 32 familles, dominées par les Cichlidae (*Hemichromis fasciatus*, *Tilapia cabrae*, *Tilapia guineensis*, *Sarotherodon melanotheron*), Clupeidae (*Ethmalosa fimbriata*, *Pellonula vorax*), Cyprinodontidae (*Barbus holotaenia*), Gobiidae (*Periophthalmus barbarus*, *Porogobius shlegelii*), Characidae (*Brycinus longipinnis*, *Brycinus kingsleyae*), Carangidae (*Caranx hippos*), Hamulidae (*Pomadasy jubelinii*), Bagridae (*Chrysichthys auratus*, *C. nigrodigitatus*).

Critère 8 :

Les marais à papyrus, la mangrove, les forêts marécageuses du site sont des lieux de frayère, d'alevinage et de nourrissage pour les poissons comme les *Clarias sp.*, *Tilapia guineensis*, *Sarotherodon melanotheron*, *Ctenopoma sp.*, *Periophthalmus papilio*.

Conkouati-Douli constitue aussi une zone de migration des poissons qui vont des eaux salées de l'océan pour les eaux saumâtres de lagune de Conkouati ; c'est le cas de *Lutjanus goreensis* et de *Caranx hippos* qui sont des espèces typiquement marines ; et des eaux douces vers les eaux saumâtres ; le cas de *Chrysichthys walkeri*, *C. nigrodigitatus*.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :
Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Empire floral africano-malgache, domaine guinéen, région guinéo-congolaise ;
Région biogéographique congolaise : le site est situé à cheval entre les districts du Kouilou et du Mayombe dans la région littorale ; domaine atlantique du littoral guinéen, secteur du littoral guinéen et la région Guinéo-congolaise, domaine de basse guinée, secteur forestier du Mayombe.

b) système de régionalisation biogéographique :

Empire floral africano-malgache, domaine guinéen, région guinéo-congolaise
D'après l'esquisse de la carte des grandes régions naturelles du Congo de DESCOINGS (1975), modifiée par KIMPOUNI et coll. (1992) le Congo est subdivisé en 11 districts phytogéographiques dont ceux du Kouilou et du Mayombe dans lesquels est situé le site de Conkouati-Douli

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Géologie : Le site est caractérisé par des dépôts d'alluvions holocènes de terrains sédimentaires crétacés (secondaire), masqué de formations superficielles d'âge pleistocène (tertiaire et quaternaire).

Géomorphologie : caractérisée par deux grands ensembles structuraux : le bassin sédimentaire côtier et la chaîne montagneuse du mayombe.

Sols : Sols pauvres et acides. On distingue des sols sableux, sablo-argileux, hydromorphes minéraux à pseudo gley ou gley et des sols ferrallitiques.

Hydrologie : Les eaux du site, plus particulièrement de la lagune sont à un pH variant de 6,5 à 7,5 ; la couleur de l'eau plus ou moins noire à marron ; la teneur en oxygène de 7 – 8 mg/l ; en gaz carbonique de 20 à 25 mg /l ; la salinité d'eau douce en amont est de 5‰, à la partie avale de 33‰. Pendant la saison des pluies, elle est de 2 – 4‰ et la saison sèche 6 – 10‰. En fonction des saisons, on observe aussi des variations de la température de l'eau : à l'embouchure de la Lagune de Conkouati, les eaux sont plus chaudes en saison des pluies (26-28 °C) qu'en saison sèche (21-23°C) suivant la tendance des eaux marines. La profondeur moyenne de l'eau dans la lagune est de 6,5 m.

Climat : le climat est de type équatorial de transition à deux saisons ; Précipitations moyennes annuelles : 1200mm ; les températures moyennes comprises entre 24°C et 26°C avec un maximum en mars et avril et un minimum en juillet – août.

Dans le milieu océanique, deux principales masses océaniques influencent les eaux côtières. Celle du Golfe de Guinée transporte des eaux chaudes (température supérieure à 24 °C, salinité inférieure à 35 ‰) et celle de Benguela des eaux plus froides (température inférieure à

21°C et plus salées, supérieur à 35 ‰), qui provoque un refroidissement des eaux entre juin et septembre.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le bassin versant, avec une superficie de 4450 km² est caractérisé par deux grands ensembles structuraux : le bassin sédimentaire côtier et la chaîne montagneuse du Mayombe.

On distingue des sols sableux, sablo-argileux, hydromorphes minéraux à pseudo gley ou gley et des sols ferrallitiques dans la partie continentale.

Le réseau hydrographique le plus important de la zone est celui de la rivière Ngongo (60 km) qui se déverse dans la lagune de Conkouati (2400ha). Cet ensemble forme un bassin versant d'environ 2250 km² incluant aussi 4 lacs (**Tchibinda**, **Tchivoka**, **Louvandzi** et **Tchimpa**) et de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont les rivières Mouitsa (30 km), Louvandji (30 km), Niambi (20 km), Loupeni (15 km) et Loukanyi (15 km). Près de Cotovindou, coule la rivière Douli qui se jette dans la rivière Nyanga (Gabon) après un parcours de 50 km.

S'ajoutent aussi quelques petits bassins versants côtiers dont le principal atteint une dizaine de kilomètres et se jette dans une petite lagune (Niandji, Mikoundji). Ce qui forme finalement un **"complexe laguno-marécageux-lacustre"** qui a l'allure d'un arc.

Les embouchures du fleuve Noubi et la lagune Conkouati subissent une déviation de leurs cours d'eau vers le nord ouest sous l'influence des courants marins côtiers.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Alimentation en eaux souterraines : Pendant la baisse des eaux, les zones humides de ce site assurent l'alimentation en eaux souterraines qui passent par la nappe, s'écoulant latéralement pour resurgir en surface dans d'autres zones telles que : l'océan atlantique, la lagune, les lacs, ainsi que les étangs de forêts et de plaines.

Emergence des eaux souterraines : Les rivières diverses du site, les lacs et autres écosystèmes aquatiques sont alimentés aussi bien par les eaux de pluies que par le phénomène d'émergence des eaux souterraines dont ils ont la propriété. Cela se justifie par la présence des marais permanents dans ces zones.

Prévention des inondations : La présence des rivières, d'une harmonie de chaîne de lacs, des plaines adjacentes avec un couvert végétal abondant, assure le freinage des eaux et ralentit ainsi leur écoulement. Aussi, le pompage des eaux par les racines des arbres de la forêt marécageuse joue-t-il un rôle important dans le maintien des équilibres hydrologiques.

Stabilisation des rives : La végétation de laquelle sont bordées les rivières, la lagune, la côte littorale assure dans une certaine mesure la stabilisation des rives en atténuant les écoulements des eaux de pluie et l'effet de battillage. Toutefois, cette fonction a des limites à des quelques endroits qui subiraient des éboulements.

Rétention des éléments nutritifs : Par sa végétation, ce site assure la rétention des éléments nutritifs, servant ainsi de base à l'alimentation des poissons et d'animaux sauvages.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

M O A J I Sp Xf E Ts F H G C N Q Y Tp 2 7 B

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Habitats : océan, lagunes, lacs, rivières, forêt littorale, mangrove, marais à papyrus, forêt marécageuse, savane, forêt d'altitude du Mayombe.

Type de végétation : végétation littorale, végétation de forêt dense, végétation de forêt marécageuse et inondable, végétation aquatique et de savane. Les forêts semi-persistentes sont le type de végétation le plus répandus dans le site (Fishpool et Evans, 2001).

Faune : On y rencontre des communautés animales aquatiques (les crustacés, les poissons, les crocodiles, les oiseaux, les hippopotames, le lamantin, les cétacés...), associées aux zones humides (les éléphants, les primates...) et de terre ferme (la Panthère, le Serval...).

Services :

Les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus sont les suivants :

- Les services d'approvisionnement avec les produits ci-après : aliments, eau douce, combustibles, ressources génétiques et produits médicamenteux.
- Les services de régulation avec les avantages suivants : régulation du climat (les eaux de l'océan, des fleuves, rivières, lacs, lagunes, par évaporation d'une part et les forêts du site par évapotranspiration d'autre part jouent un rôle important sur le plan climatique au niveau global et surtout local, notamment sur les plans hydrique et thermique, assurant ainsi la régularité des saisons pluvieuse et sèche dans le site.), régulation des régimes hydrologiques et la protection contre les érosions à une certaine mesure.

- Les services culturels avec les avantages d'ordre spirituel et d'inspiration, récréatifs, pédagogiques, esthétiques et aussi des avantages de moyens d'existence et de connaissances traditionnelles.
- Les services d'appui dans le cycle des nutriments et la production primaire très importante pour le fonctionnement du système écologique de la zone humide concernée et bien d'autres zones.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les Cypéracées (*Cyperus papyrus*), remarquables pour leur importance écologique dans la zone et ornementale.

Les Raphiales pour leur importance écologique et alimentaire, car utilisées pour la fabrication de vin

Les Palétuviers (*Rhisophora racemosa*, et *Avicennia nitida*), remarquable pour leur importance écologique et énergétique

Même si seulement une partie de la zone de Konkouati a été prospectée, on peut mentionner que Doumenges Ed (1992) a fait remarquer la présence de 2 *Coffea spp* endémiques au massif du Mayombe, 1 *Scorodophloeus sp* ; endémique au Congo, 1 *Hymenostegia sp* et 1 *Aphanocalyx sp* ; non décrits.

La laitue d'eau (*Ptilia stratiotes*) rencontrée dans la rivière Noubi est la seule espèce introduite accidentellement dans le site.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les crustacés (crabes, les crevettes), remarquables pour leur importance alimentaire et économique pour les populations riveraines.

Les poissons (*Tilapia sp*, *Chrysichthys walkeri*, *C. nigrodigitatus*) remarquable pour leur importance alimentaire et économique ; car étant les espèces les plus commercialisées.

Les Crocodilidae (*Osteolaemus tetraspis*) pour leur importance économique.

La faune mammalienne : le Potamochère (*Potamocheirus porcus*), le Cephalophe bai (*Cephalophus leucogaster*), le Cephalophe à ventre blanc (*Cephalophus dorsalis*), le Cephalophe bleu (*Cephalophus monticola*), le Chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), l'athérure africain (*Atherurus africanus*), le grand aulacode (*Thryonomys swinderianus*), le Hocheur (*Cercopithecus nictitans*), le Moustac (*Cercopithecus cephus*), pour leur importance économique.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le site de Conkouati-Douli est une zone de production halieutique et de viande de chasse très importante pour les départements du Kouilou et de Pointe Noire, constituant ainsi une source de revenus pour les femmes qui sont les principales actrices de la commercialisation dans la zone. Selon les enquêtes réalisées par l'UICN (1996), il a été embarqué 6400 kg de poissons frais, 16800 kg de poissons fumés, 1470 de poissons salés et 645 kg de crevettes à destination de Pointe Noire (grande agglomération urbaine située à 160 km du site).

Aussi, il a été estimé qu'environ 20000 animaux sont tués chaque année pour des buts lucratifs. Les revenus annuels de pêche et de chasse par ménage représentent respectivement 1.500.000FCFA et 800.000FCFA. (UICN, 1996).

Le prélèvement des produits forestiers consiste à la récolte des feuilles de marantacées, du miel, de noix de palme, de vin de palme et de raphiale ; du bois d'œuvre et d'énergie. En règle générale, dans le site de Conkouati-Douli, la valeur des ressources exploitées ou produites pour l'autoconsommation et la commercialisation représente près de 250 millions de FCFA/an. On y a compté plus de 135 plantes à usage médicinal, principalement pour les infections uro-génitales, les pathologies gastro-entérologiques, les rhumatismes, les parasitoses, les troubles psychologiques, etc.

L'eau du site, en sus de son utilisation alimentaire et domestique, jouit d'une valeur spirituelle particulière pour les adeptes de la congrégation « le Christianisme prophétique en Afrique ». Elle est prélevée pour la préparation de « l'eau bénite ». L'eau bénite est cette eau prélevée de sa source, mélangée au sel, appuyée par des paroles de bénédictions au nom de Jésus Christ et utilisée par quelques chrétiens (catholiques, zéphirins et autres) pour l'exorcisme ainsi que l'anéantissement des œuvres des esprits maléfiques.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;

ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

Divisée en territoires occupés par les clans, dont le chef est appelé « Mfumu Ntoto (chef de terres) », la zone de Conkouati-Douli est un bien collectif, où chaque membre du clan a accès libre aux ressources. Les citoyens étrangers à la zone n'ont accès aux ressources que sur autorisation du chef du clan.

Bien que plusieurs règles traditionnelles ne soient plus d'usage, Conkouati-Douli est une zone rattachée culturellement à l'eau. A chaque clan est associé un génie, occupant une

place importante dans la gestion des ressources. Il détient le pouvoir de protéger les membres du clan et surtout garantir la fécondité des femmes, la fertilité et la richesse des terres et des eaux.

iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le régime foncier des grandes rivières du site est collectif. Leur accès et leur usage sont libres pour la pêche. Cependant, l'accès à quelques marigots ou petites rivières, aux étangs pour la pêche et aux espaces forestiers pour l'agriculture demeure assujéti à une autorisation des notables (pouvoir traditionnel).

b) dans la région voisine :

Le régime foncier dans la région voisine est le même que dans le site Ramsar concerné. Toutefois, le code foncier et le code forestier règlent les problèmes d'accès et d'utilisation des ressources naturelles dans le site, mais les règles coutumières demeurent aussi bien présentes.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Peuplée principalement par les Vilis et les Loumbous, la zone de Conkouati- Douli compte 13 villages pour une population de 3000 habitants. Dans la périphérie immédiate il y a environ 1000 habitants sur la route en bordure de la mer et 2000 sur l'axe Nkola-Tchizalamou. D'autres groupes ethniques congolais rencontrés dans la zone sont les Mbochis et les Tékés. Les citoyens étrangers (venus de l'extérieur) sont les Béninois et les Congolais de la République Démocratique du Congo. La confession religieuse dominante dans la zone est « le christianisme prophétique en Afrique ».

Ces populations occupent les sols du site, principalement par :

- L'agriculture itinérante sur brûlis où le manioc est la culture principale pratiquée et constitue l'aliment de base dans le site. Elle est pratiquée dans des zones à terre ferme.
- La chasse à l'arme à feu et aux pièges à collets est pratiquée par les hommes généralement pour le prélèvement des potamochères, petits primates, les athérures, les céphalophes et même des crocodiles nains. Cette chasse pratiquée à large échelle pour des raisons lucratives surtout dans toute la zone et tout au long de l'année n'est pas compatible avec le principe de l'utilisation rationnelle de la ressource.
- Les activités de forêt sont caractérisées par le prélèvement de bois pour l'énergie domestique, la construction et d'autres services. A cela, il faut ajouter le prélèvement du vin de palme récolté de palmiers raphiales (*Raphia farinifera*, *Raphia hookeri*), des feuilles de Marantacées et de Gnetacées, qui sont des produits de cueillette faisant l'objet de vente dans le site.

Les plans d'eau sont occupés par la pêche à forte concentration dans la lagune Conkouati, et peu dans les rivières et les lacs. Considérée comme activité principale par certains villages et secondaires par d'autres, la pêche est une activité masculine dans la zone ; bien qu'elle soit aussi pratiquée par les femmes de Cotovindou dans les plaines de la rivière Douli. Les filets, les lignes, les nasses sont les engins utilisés pour cette activité dans le site. Les espèces appartenant aux familles des Cichlidae, Claroteidae et Carangidae ainsi que les crevettes sont les plus commercialisées.

La recherche et l'éducation y sont aussi exercées dans le site.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

La région voisine est constituée principalement de champs de manioc sur les terres fermes. Les travaux de foresterie sont caractérisés par l'exploitation de bois industriel et le prélèvement des feuilles de Marantacées et de Gnetacées, du bois mort pour l'énergie domestique et le vert pour la construction et d'autres services.

L'eau est occupée par la pêche artisanale et semi industrielle. Au large de la côte maritime est pratiquée l'exploitation pétrolière.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

- Pollution des eaux, des plages à tortues marines et de la mangrove de la lagune de Conkouati par les déversements fréquents des hydrocarbures provenant du large des côtes;
- Ramassage permanent des œufs de tortues marines par les populations ;
- Alignement transversal des filets en aval de la lagune de Conkouati, représentant ainsi un danger pour le lamantin ;
- Forte concentration des pêcheurs dans la lagune de Conkouati, augmentant ainsi la pression sur les ressources halieutiques ;
- Pratique intense de la chasse à but lucratif avec pour conséquence l'extermination de certaines espèces de la faune sauvage ;
- Apparition des bourgeons de laitue d'eau (*Pitua stratiotes*), espèce envahissante sur la Noubi ;
- Pratique de feux de brousse et de savane, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur le bassin versant et provoquer des érosions.
- La culture traditionnelle sur brûlis, pratiquée par les populations de la zone et difficile à modifier est l'une des causes de la destruction des espèces forestières.

b) dans la région voisine :

- l'intense exploitation forestière autour du site favorise la pénétration des braconniers.
 - l'exploitation pétrolière au large des côtes constitue une menace permanente pour la faune et la flore des milieux marins, côtiers et lagunaires.
 - l'augmentation de la production accroît la pression sur les ressources forestières et fauniques.
-

27. Mesures de conservation en vigueur :

Prière de répondre aux sections a), b) (le cas échéant) et c).

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Conkouati Douli est un Parc national, créé par décret présidentiel n° 99-13 Bis du 14 Août 1999 avec une superficie de 504 950 hectares.

Il existe aussi le Sanctuaire faunique de Konkouati, créé le 1^{er} Janvier 1995, avec une superficie de 2305 ha.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Conkouati-Douli est un Parc national doté d'un plan d'aménagement officiellement approuvé

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le code foncier ; le code forestier ; le code de l'eau ; la loi sur la protection de l'environnement, la loi portant organisation de la pêche maritime en république du Congo et la loi fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune sont des textes qui renforcent les mesures de conservation du site avec des saisons de fermeture de chasse allant de la période du 1^{er} novembre au 1^{er} mai de chaque année.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le site jouit d'un statut juridique de Parc national. Le plan d'aménagement (de gestion) adopté le 6 août est en cours d'application.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Recherche biologique sur la faune ichthyologique, les tortues marines, les grands mammifères (particulièrement grands Primates, Eléphants) et une étude sur l'enquête diagnostic socio économiques par des équipes de chercheurs placés sous la supervision de Wildlife Conservation Society (WCS), qui est l'organisation de conservation chargée de la gestion du Parc National Konkouati-Douli.

Pour atteindre ces objectifs, les équipements suivants sont utilisés : des GPS, des jumelles, des boussoles, des topofils, la balance, camera et appareil photo numérique, cartes IGN ; hors bord et pirogue ; tentes de camping ; ordinateurs et imprimantes ; photocopieur ; rétroprojecteur ; poste téléviseur ; magnétoscope.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

On y observe la présence des infrastructures publiques (écoles, dispensaires, piste agricole, centres d'accueil des visiteurs).

L'administration du Parc entreprend des activités de sensibilisation sur la nécessité d'utilisation rationnelle des ressources naturelles du site.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le seul centre de loisirs remarquable est le sanctuaire Help à chimpanzés, qui accueille de temps à autre les visiteurs nationaux et expatriés.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- L'autorité publique qui a la juridiction territoriale du site est l'Etat Congolais ;
 - L'autorité qui a la juridiction fonctionnelle en vue de la conservation est le Ministère en charge de l'environnement et celui des forêts.
-

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement
Tel : (242) 81 10 60 Fax : (242) 81 53 78/81 10 70 Email

Direction Générale de l'Environnement BP 958 Brazzaville République du Congo

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

DE Beaufort & Czykowski, 1986 Zones humides d'Afrique septentrionale, Centrale et Occidentale,.

DESCOINGS B 1975, Les grandes régions naturelles du Congo. Candollea 30

Fishpool, L. D. C. and Evans, M. I., eds. (2001). Important Bird Areas in Africa and associated Islands: Priority sites for conservation. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and Birdlife International (Birdlife conservation Series No. 11).

Hyghes & Hyghes, 1992 Répertoire des zones humides d'Afrique

KIMPOUNI et coll 1992, Esquisse de la carte des territoires phytogéographiques du Congo.

KIMPOUNI V, LEJOLY & LISWOSKI S 1993, Les Eriocaulaceae du Congo Flor Geobot

MAMONEKENE V 2006, Données préliminaires pour l'établissement d'un plan de suivi de l'ichtyofaune et la pêche dans le complexe lagunaire de Konkouati ; Rapport de consultation

OLIVIER. G, 1998- Echassiers, Canards et Limicoles de l'ouest africain. Castel Editions. Le château d'ollone : 136 p

PEYROT B., 1977- Géologie-Sols in les Atlas Jeune Afrique République Populaire du Congo. Jeune Afrique Paris

PROGECAP (GEF CONGO), 1999 Plan d'aménagement et de gestion du parc national de Conkouati Douli, Région du Kouilou, République du Congo.

RAMSAR 2002, Critères d'inscription des zones humides Ramsar

RAMSAR 2002, Classification et types de zones humides

UICN ,1996 Projet d'aménagement et de gestion durable de la réserve de faune de Conkouati

PARIS BRUNO 1996 Synthèse de la situation socio économique des villages situés dans et en périphérie de la Réserve de faune de Conkouati POINTE NOIRE

PARIS BRUNO 1996 Besoins exprimés et initiation de développement proposés par les populations vivant dans et autour de la réserve de faune de Conkouati. POINTE NOIRE

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org